

### **Le 4 juillet 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 4 juillet 2017, de 20 h 00 à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Correspondance
9. Autres sujets
10. Période de questions
11. Clôture et levée de la séance

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017**

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017.

#### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Christian Lévesque

117-2017

118-2017

119-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 88 954,36 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

## **6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil qu'en feuilletant les rapports de sorties de la Régie, on peut constater que sur 40 sorties il y en a une dizaine qui concerne des interventions qui comportent des risques reliés à des fils électriques.

Il est donc devenu nécessaire d'adopter la résolution suivante :

### ***Résolution de partage des coûts lors d'intervention du service des incendies dans les circonstances entourant les pannes électriques***

CONSIDÉRANT

que suite à des directives d'Hydro Québec dans les situations impliquant des fils électriques, le service d'incendie doit demander l'assistance d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT

que dans toutes situations le service d'incendie doit attendre que les employés d'Hydro Québec arrivent sur les lieux de l'intervention afin d'interrompre l'électricité;

CONSIDÉRANT

que depuis la fermeture des centres de services d'Hydro Québec dans la région, les employés d'Hydro sont basés dans des centres situés dans des régions plus éloignées ce qui augmente le délai d'intervention;

CONSIDÉRANT

que dans plusieurs situations les employés du service d'incendie doivent assurer la sécurité avant et pendant l'intervention des employés d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT

que des coûts importants sont engendrés par ce type d'intervention pour toutes les situations;

CONSIDÉRANT

que dans plusieurs situations le service d'incendie pourrait au moyen d'équipements minimaux procéder à l'interruption de l'électricité ce qui leur permettrait de sécuriser les lieux plus rapidement et à moindre coût;

EN CONSÉQUENCE,  
120-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Hydro Québec :

- De fournir une autorisation au service d'incendie de procéder à l'interruption de l'électricité dans certains cas;
- De contribuer financièrement aux dépenses liées aux interventions nécessitant les services d'employés d'Hydro Québec.

ET

Les membres du conseil présents demandent qu'une résolution d'appui soit adoptée par l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que par la MRC de Kamouraska.

M. Lévesque informe également que pour certaines interventions par les ambulanciers une assistance peut être requise des services d'incendies en autre pour aider à placer sur civière une personne. Dans ce cas il existe un programme d'aide financière du CISSS dont peuvent se prémunir les services d'incendie.

## 7. Rapport d'organismes

**M. Réal Lévesque** conseiller informe que l'assemblée générale annuelle de la Maison Chapais a eu lieu et qu'on constate que depuis deux ans la situation de l'organisme s'améliore considérablement. Des efforts ont été mis, entre autres par des coupes dans les dépenses.

La programmation des activités dans Les Jardins a été lancée, la première activité s'est tenue la fin de semaine dernière.

**Mme Marie-Hélène Dumais** conseillère informe que le terrain de jeux est débuté. Une modification à l'horaire d'ouverture et de fermeture a été apportée ce qui convient grandement aux parents. Plusieurs enfants y sont inscrits, même des enfants de municipalités extérieures ce qui aide grandement à payer les salaires des monitrices.

Il y aura vente de produits de la boulangerie au profit du terrain de jeux lors du Grand salon des produits régionaux.

**M. Christian Lévesque** conseiller informe que le Comité de développement travail toujours sur la relance du dépanneur.

L'activité du Grand salon des produits régionaux arrive à grands pas et les préparatifs vont bien.

## 8. Correspondance

### 8.1 MAMOT- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Réception d'une compensation tenant lieu de taxes pour l'École, J.-C. Chapais pour un montant de 3 658 \$.

### 8.2 MRC de Kamouraska

#### SUIVI DANS LE DOSSIER DE BOMBARDIER ET DU CONTENU LOCAL DU REM

CONSIDÉRANT	que le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et Investissement Québec (IQ) ont annoncé en avril 2016 des investissements de 500 M\$ pour soutenir le secteur manufacturier innovant au Québec à la conquête des marchés étrangers;
CONSIDÉRANT	que le secteur manufacturier représente 14 % du PIB tout en constituant un secteur clé de l'économie du Québec et de ses régions;
CONSIDÉRANT	que l'industrie québécoise des équipements de transport terrestre regroupe quelque 650 entreprises, 31 000 emplois et génère plus de 7 milliards de dollars annuellement;
CONSIDÉRANT	la présence au Québec d'un <i>Pôle d'excellence québécois en transport terrestre</i> piloté par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);
CONSIDÉRANT	que la clause d'une exigence de contenu local et canadien ne figure pas dans les appels d'offres du Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec et que ce projet d'envergure représente une fenêtre d'opportunité pour les entreprises manufacturières et le réseau des fournisseurs locaux et régionaux de la grappe industrielle du Kamouraska et de la Côte-du-Sud en transport de matériel roulant;
CONSIDÉRANT	que les entreprises manufacturières et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) en plus de l'usine de Bombardier Transport située à La Pocatière représentent 850 emplois et contribuent ensemble à la dynamisation économique du territoire;
CONSIDÉRANT	que les entreprises manufacturières de la région possèdent depuis des décennies les connaissances et l'expertise liées aux spécificités techniques exigées pour la réalisation de contrats en matière de matériel roulant;

- CONSIDÉRANT qu'actuellement plusieurs pays et provinces canadiennes établissent un seuil minimal de contenu local et que les États-Unis entendent l'élever à 70 % en 2020 sous le couvert du *Buy American Act*;
- CONSIDÉRANT la concurrence mondiale particulièrement déloyale en raison des coûts associés à la main-d'œuvre et aux matières premières ;
- CONSIDÉRANT qu'une cinquantaine de représentants d'entreprises manufacturières, des travailleurs de Bombardier Transport de La Pocatière, d'acteurs du développement et des élus de la région se sont mobilisés, organisant une conférence de presse sur cette problématique le 12 juin 2017;
- CONSIDÉRANT qu'en raison des mesures protectionnistes et de l'absence de contenu local et canadien au Québec dans les appels d'offres comme celui du REM, les technologies développées dans le secteur du transport en matériel roulant de la région, mais aussi celles d'entreprises manufacturières exportatrices de partout au Québec contribuent à créer des emplois ailleurs dans le monde;

*EN CONSÉQUENCE,*  
121-2017

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande aux gouvernements du Québec et du Canada qu'ils établissent clairement un minimum acceptable de contenu local et canadien notamment pour le contrat du REM au bénéfice des travailleurs et des entreprises du secteur manufacturier en transport de matériel roulant du Québec;

Que copie de la présente résolution soit acheminée :

- au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau,
- au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et député de la circonscription de Québec, monsieur Jean-Yves Duclos,
- au ministre des Transports, monsieur Marc Garneau,
- au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard,
- à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade,
- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard,
- au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amour,
- au député de Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin,
- au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, monsieur Bernard Généreux,
- au président-directeur-général de la Caisse de dépôt et placement du Québec monsieur Michael Sabia,
- à l'Union des municipalités du Québec,
- à la Fédération québécoise des municipalités
- ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.3 Madame Guylaine St-Pierre *Citerne – Rang de la Haute-Ville***

Madame St-Pierre a adressé une demande à la municipalité afin de sécuriser le site.

M. Christian Lévesque propose :

Qu'une lettre soit acheminée à Mme St-Pierre afin de l'informer que des mesures seront prises dans les plus brefs délais afin de sécuriser

le site de la citerne P-5508 et prévoir une réfection complète dans les prochaines années.

**8.4 Cercle de Fermières de Saint-Denis**

Remerciement pour l'aide apportée par la municipalité dans le montage d'un projet au programme Nouveaux Horizons.

**8.5 DGE – Directeur général des élections**

**Formation – Organisation d'une élection municipale**

qu'une formation sera offerte le 23 août prochain à Rivière-du-Loup et que cette formation est gratuite;

CONSIDÉRANT

qu'en vue des élections municipales en novembre 2017 il est obligatoire de former les présidents d'élection et leur adjoint/adjointe;

CONSIDÉRANT

123-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

Mme Anne Desjardins qui agira en tant que présidente d'élection ainsi que Mme Suzanne Dubé laquelle agira en tant que secrétaire d'élection à assister à cette formation;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés;

Que le bureau municipal soit fermé le 23 août prochain toute la journée.

Que le conseil ne donnera pas suite à la résolution # 113-2017 concernant une formation pour les élections municipales avec l'ADMQ.

**8.6 L'URLS du Bas-Saint-Laurent**

***Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)***

l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

que l'administration de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT

POUR CES MOTIFS,  
124-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Appuyé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents de :

Informé le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);

Nommer Madame Suzanne Dubé, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet;

De faire parvenir une copie conforme de cette résolution à COSMOSS et à la MRC de Kamouraska.

**8.7 AFBL – Association forestière Bas-Laurentienne**

***Avis de renouvellement***

la demande de renouvellement du statut de membre de l'Association forestière bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT

- CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d'arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association, et ce tout à fait gratuitement;
- 125-2017  
EN CONSÉQUENCE,
- Il est proposé par M. Denis Moreau
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis renouvelle son statut de membre à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 65,00 \$ pour les années 2017-2018.
- 8.8 Cercle de jeunes ruraux du Kamouraska**  
***Demande de commanditaires***
- CONSIDÉRANT que les jeunes du Centre des Jeunes Ruraux du Kamouraska sont à la recherche de commanditaires afin de permettre aux jeunes passionnés d'agriculture de vivre des expériences enrichissantes;
- CONSIDÉRANT que les événements 2017 seront la journée des jeunes ruraux à l'Exposition de Saint-Pascal le jeudi 20 juillet ainsi que la Classique des jeunes ruraux québécois les 18-19 et 20 août 2017 à St-Agapit;
- CONSIDÉRANT que ces activités sont très valorisantes pour les jeunes et leur permettent de développer leur leadership, leur sens des responsabilités, et ce, tout en représentant leur région;
- CONSIDÉRANT que les frais reliés à ces activités, dont les produits pour la préparation des animaux, la décoration des kiosques d'exposition, etc... sont en partie aux frais des jeunes participants.
- 126-2017
- Pour toutes ces raisons;
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal participe financièrement aux projets du Cercle des Jeunes Ruraux du Kamouraska afin d'aider les jeunes à réaliser leurs activités pour un montant de 50 \$.
- 8.9 Le Grand Défi Pierre Lavoie**  
***Remerciements***
- Les élèves du Grand Défi Pierre Lavoie de l'École secondaire Chanoine-Beaudet remercient la municipalité pour la commandite.
- 8.10 Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent et L'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent**  
***Demande d'appui – Accaparement et financiarisation des terres agricoles***
- CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;
- CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;
- CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;
- CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle

proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT

que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT

que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT

que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

127-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter, *Mme Marie-Hélène Dumais* conseillère ayant déclaré son intérêt compte tenu que son père est vice-président de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande :

➤ **Au gouvernement du Québec :**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à :

- L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent
- L'UPA du Bas-Saint-Laurent
- La MRC de Kamouraska
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard
- Au premier ministre, M. Philippe Couillard.

### **8.11 Tourbières Lambert inc.**

#### **Remerciement**

L'équipe du Relais pour la vie 2017 de La Pocatière remercie la Municipalité pour son commanditaire qui a permis à l'équipe de remettre plus de 10 000 \$ à la Société canadienne du Cancer.

### **9. Autres sujets**

Mme Desjardins directrice générale informe les membres du conseil que le Ministère des Transports prévoit installer, un panneau indicateur de vitesse à l'entrée Est du village sur la route 132. Ne reste qu'à recevoir l'autorisation du propriétaire du terrain désigné pour l'emplacement du panneau. La période établie est du 17 juillet au 31 juillet 2017.

Mme Desjardins tient à rappeler les élus et le public que la séance ordinaire du mois d'août se tiendra le 28 août à 20h00.

Mme Desjardins informe qu'une citoyenne a demandé que le drapeau soit mis en berne jeudi le 06 juillet 2017, journée des funérailles de l'Abbé Jean-Baptiste Ouellet.

Il est résolu à l'unanimité que tous les drapeaux du Complexe municipal ainsi que celui situé dans la côte de l'Église soient mis en berne, et ce dès demain, mercredi 05 juillet 2017, afin de rendre un dernier hommage à l'Abbé Jean-Baptiste Ouellet qui a œuvré dans la municipalité depuis plus de 35 ans.

M. Christian Lévesque, conseiller demande ce qui arrivera pour les cueillettes de récupération à Saint-Denis suite à l'annonce de la fermeture temporaire du centre de tri de Saint-Pascal.

M. Dallaire, maire informe que la municipalité a reçu une correspondance et que les cueillettes se feront normalement. Compte-tenu de l'entente signée, il revient à l'entreprise de trouver un endroit pour disposer le matériel.

#### **10. Période de questions**

Mme Mireille D. Bérubé invite la population à assister au Symposium de peinture du Kamouraska.

Elle informe les élus qu'elle s'est informé auprès de la Sûreté du Québec afin d'avoir des effectifs pour voir à la circulation lors des funérailles de jeudi et la Sûreté du Québec lui a demandé de s'adresser aux pompiers.

M. Hervé Bérubé informe les élus qu'un panneau de signalisation «Arrêt» doit être redressé au coin de la rue Labrie et Raymond.

Qu'il a demandé que le nettoyage de fossé (débroussaillage) soit fait entre la rue Labrie et le Centre de Plein-Air.

Ces entretiens seront faits dès que possible.

M. Louis-J. Desjardins demande qu'une motion soit faite et déposée aux membres de la famille de l'Abbé Jean-Baptiste Ouellet.

CONSIDÉRANT

que l'Abbé Jean-Baptiste Ouellet a été curé de la Paroisse de Saint-Denis pendant 36 ans;

CONSIDÉRANT

son immense dévouement et son attachement envers les membres de sa communauté;

CONSIDÉRANT

qu'il se considérait comme un fils à part entière de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

128-2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'offrir à la famille de l'Abbé Jean-Baptiste Ouellet nos plus sincères condoléances pour la perte de ce membre important de leur famille, qui a donné toute sa vie au service de la communauté.

L'assemblée publique qui s'est tenue concernant le dépanneur a été intéressante. Il mentionne que les municipalités de Saint-Roch et Ste-Louise se sont mobilisées et ont réussi à maintenir les services de dépanneur.

Il mentionne que, selon lui, la résolution adoptée précédemment en appui à l'UPA ne nécessitait pas le retrait d'une élue.

Une vérification sera faite en ce sens.

#### **11. Clôture et levée de la séance**

129-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau



Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45.

Signature du procès-verbal



M. Jean Dallaire,  
Maire

Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

### LISTE DES COMPTES À PAYER

ADMQ ZONNE 11 BS-ST-LAURENT OUEST	60,00 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
AGROENVIROLAB	65,00 \$
ASSOCIATION FORESTIERE DU BAS-SAINT-LAURENT	65,00 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS	3 000,00 \$
BASE 132	534,64 \$
BMR DYNACO LA POCATIERE	86,57 \$
BMR DYNACO ST-PASCAL	11,21 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	99,56 \$
CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-DENIS	250,00 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC.	35 225,54 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	404,40 \$
EAU LIMPIDE INC	82,00 \$
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	166,38 \$
FERME PIERRE GARON	4 678,55 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ	100,00 \$
FONDS D'INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE CCL	411,19 \$
GROUPE ULTIMA INC.	136,00 \$
JALBERTECH	2 172,11 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC.	2 543,86 \$
MAISON FAMILIALE RURALE DU KRTB	50,00 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	179,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	16 054,22 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	65,54 \$
NICOLE MOREAU	353,81 \$
PLOMBERIE CHOUINARD KRT INC.	98,88 \$
RÉAL LÉVESQUE	150,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
SUZANNE DUBÉ	82,22 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 032,66 \$
VILLE SAINT-PASCAL	5 361,11 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>
	<b>78 701,58 \$</b>

### PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2017

SALAIRES (JUIN 2017)	4 950,34 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2017)	2 275,07 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$

